



RCS : BEAUVAIS

Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00005

Numéro SIREN : 808 584 973

Nom ou dénomination : 22 CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2017 sous le numéro de dépôt 2600

BILAN - ACTIF

1

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 22 CONSEILS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 19 RUE MONTCEL 60240 FRESNEAUX MONTCHEVREUIL Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 8 5 8 4 9 7 3 0 0 0 2 4 Néant *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2016</u>		N-1 <u>31/12/2015</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * <u>60-01</u>	1 303	532	771	1 032		
	Frais de développement <u>Greffes du Tribunal de Commerce de Beauvais</u>						
	Concessions, brevets et droits similaires <u>DEPOT N° 2600</u>						
	Fonds commercial (1) <u>DU 23 AOUT 2017</u>						
	Autres immobilisations incorporelles <u>POS Beauvais</u>						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
	Terrains <u>N°</u>						
	Constructions <u>N° de gestion 201705</u>						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 086	534	552	824		
	Autres immobilisations corporelles	963	362	601	818		
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières*	1 980		1 980	1 980			
TOTAL (II)	5 332	1 428	3 904	4 654			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements						
	En cours de production de biens						
	En cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	16 311		16 311	12 722		
	Autres créances (3)	1 434		1 434	2 103		
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)						
	Disponibilités	74 532		74 532	2 679		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*						
	TOTAL (III)	92 276		92 276	17 505		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif* (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	97 608	1 428	96 180	22 159			
Revenus : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	1 980	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : SAS 22 CONSEILS

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3...000.....)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	4 591	(1 364)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	69 504	6 254
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	77 395	7 891	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	36	23
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	7 970	5 792
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 102	1 668
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 332	6 785
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	346		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	18 785	14 268	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	96 180	22 159	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 785	14 268	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Désignation de l'entreprise : SAS 22 CONSEILS		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			FG	126 330	FH		FI	69 867
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	126 330	FK		FL	69 867	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	126 330 69 867
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	31 934 40 317	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	370 260	
	Salaires et traitements*					FY	20 670 19 945	
	Charges sociales (10)					FZ	2 731 2 428	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	750 663	
				- dotations aux provisions		GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
Autres charges (12)					GE	3 (0)		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	56 458 63 613	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	69 871 6 254	
opérations et communaux	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	69 871 6 254	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS 22 CONSEILS Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		EJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	367			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	126 330	69 867		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	56 825	63 613		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	69 504	6 254		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

350

Désignation de l'entreprise : SAS 22 CONSEILS		Néant		*				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
				1	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
					2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1 303	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM	KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		1 086	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	963	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN	2 049	LO	LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations			8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	1 980	1U	1V	300	
TOTAL IV		LQ	1 980	LR	LS	300		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	5 332	ØH	ØJ	300		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		4		
				2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DØ	1 303	D7	1 303
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	1 086	ML	1 086
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN		MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	963	MU	963
	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB	
Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF		
TOTAL III		IY	NG	NH	2 049	NI	2 049	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations		1Ø	ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		11	2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F	1 980	2G	1 980
	TOTAL IV		13	NJ	NK	1 980	2H	1 980
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	ØK	ØL	5 332	ØM	5 332	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL MRK EUROPEAN

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 22 CONSEILS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 22 CONSEILS

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

Table with 5 main columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Includes sub-totals TOTAL I, TOTAL II, TOTAL III, and TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III).

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table with 8 main columns: Immobilisations amortissables, Colonne 1 Différentiel de durée et autres, Colonne 2 Mode dégressif, Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel, Colonne 4 Différentiel de durée et autres, Colonne 5 Mode dégressif, Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel, Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Includes sub-totals TOTAL I, TOTAL II, TOTAL III, TOTAL IV, and TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV).

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *. Includes rows for Frais d'émission d'emprunt à étaler and Primes de remboursement des obligations.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. SARL MRK EUROPEAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 22 CONSEILS Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C		6D
		- corporelles	6E	6F	6G		6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04		05
		- titres de participation	9U	9V	9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08		09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z		7A	
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	
- financières			UG		UH		
- exceptionnelles			UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

22 CONSEILS
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 3.000 euros
19, rue du Montcel
60240 FRESNEAUX MONTCHEVREUIL
R.C.S BEAUVAIS 808 584 973

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
23 JUIN 2017

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Livre deuxième du Code de commerce et des statuts de notre Société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour le prochain exercice, nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires et notre marge commerciale.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- . le chiffre d'affaires a été de 126 329,52 euros contre 69 867,43 euros au titre de l'exercice précédent ;
- . les produits d'exploitation de l'exercice se sont élevés à 126 329,52 euros.
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 56 458,46 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 69 871,06 euros contre 6 254,37 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 23 401,38 euros dont 2 731,34 euros de charges sociales.

L'effectif salarié s'élève à 1.

Compte tenu d'un résultat financier nul, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 69 871,06 euros contre 6 254,37 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 367,00 euros le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 69 871,06 euros contre 6 254,37 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 96 180,25 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 69 504,06 euros de la manière suivante :

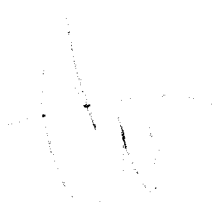
- à concurrence de 69 504,06 euros au compte report à nouveau créditeur qui après affectation laisse apparaître un solde créditeur de 74 094,88 euros.

REMUNERATION DU GERANT

Le gérant, Monsieur MALHERBE Damien Clément Bruno, n'a perçu aucune rémunération pour ces fonctions de président au titre de l'exercice 2016.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président.



22 CONSEILS

Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 3.000 euros
19, rue du Montcel
60240 FRESNEAUX MONTCHEVREUIL
R.C.S BEAUVAIS 808 584 973

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 23 JUIN 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, et le Vendredi 23 juin, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur MALHERBE Damien préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, quitus à la présidence ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Rémunération du président ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 lesquels font apparaître un bénéfice de 69 504,06 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 69 504,06 euros de la manière suivante :

- à concurrence de 69 504,06 euros au compte report à nouveau créditeur qui après affectation laisse apparaître un solde créditeur de 74 094,88 euros.

67 290

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend note et approuve que le président, Monsieur Damien MALHERBE, n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heure trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.

Monsieur Damien MALHERBE
Président

Madame OUSSID, ép. MALHERBE Zahra

